

Mercredi 31 octobre 2007



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

FEUILLETON N° 29
ET AVIS

PREMIÈRE SESSION, TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. le *ministre* LATHLIN

(N° 23) — *Loi modifiant la Loi sur les biens réels/The Real Property Amendment Act*

M. le *ministre* RONDEAU

(N° 24) — *Loi modifiant la Loi sur l'Hydro-Manitoba et la Loi sur la Régie des services publics (fiabilité du réseau électrique)/The Manitoba Hydro Amendment and Public Utilities Board Amendment Act (Electricity Reliability)*

M. GERRARD

(N° 213) — *Loi sur l'examen des nominations au sein des sociétés d'état (modification de diverses lois)/The Crown Appointment Review Act (Various Acts Amended)*

PÉTITIONS

M. HAWRANIK

M^{me} TAILLIEU

M. SCHULER

M. LAMOUREUX

M. MAGUIRE

M^{me} ROWAT

M. BRIESE

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

QUESTIONS ORALES

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

GRIEFS

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

COMITÉ PLÉNIER

COMITÉ DES SUBSIDES

APPROBATION ET TROISIÈME LECTURE

M. le *ministre* RONDEAU

(N° 4) — *Loi modifiant la Loi sur les biens réels (éoliennes)/The Real Property Amendment Act (Wind Turbines)*

(amendé — comité)

M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 21) — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'habitation et de rénovation (fonds destiné à la revitalisation des logements)/The Housing and Renewal Corporation Amendment Act (Fund for Housing Revitalization)*

PROPOSITION PRÉSENTÉE AU COURS D'UN JOUR RÉSERVÉ À L'OPPOSITION

M. MCFADYEN

Attendu :

que le gouvernement néo-démocrate a ordonné à Hydro-Manitoba, malgré les conseils de ce dernier, de construire une troisième ligne de transport d'électricité à haute tension BiPole (BiPole III) du côté ouest du lac Winnipegosis plutôt que du côté est du lac Winnipeg;

que le tracé ouest (le tracé néo-démocrate) est 400 kilomètres plus long que le tracé est que recommandent les experts d'Hydro-Manitoba (le tracé recommandé);

que le tracé néo-démocrate entraînera une dette inutile d'au moins 400 millions de dollars uniquement en raison du coût de la construction de la ligne et que les futures générations manitobaines hériteront de cette dette;

que le tracé néo-démocrate créera une augmentation des pertes d'électricité provoquées par la friction, ce qui entraînera des pertes de vente d'électricité estimées à entre 250 millions et un milliard de dollars au cours de la vie du projet;

que la dette supplémentaire et les pertes de ventes causées par le tracé néo-démocrate appauvriront chaque famille manitobaine d'au moins 3 000 \$;

que les pertes inutiles causées par le tracé néo-démocrate élimineront la possibilité de remplacer l'électricité polluante produite par le charbon, ce qui causera des émissions de gaz à effet de serre additionnelles et inutiles équivalant à 40 000 voitures de plus dans nos routes;

que l'abandon du tracé recommandé privera les collectivités des Premières nations habitant du côté est d'une occasion en or pour se développer économiquement alors qu'elles sont parmi les collectivités les plus pauvres au Canada;

que le plus grand expert constitutionnel manitobain confirme que le tracé recommandé n'exclut pas la désignation d'un site situé sur la rive est du lac Winnipeg à titre de site du patrimoine mondial de l'UNESCO ;

qu'Xcel Energy, un client important d'Hydro-Manitoba, a déclaré que les ventes d'énergie ne seront pas touchées par l'emplacement de la ligne;

que le président et PDG d'Hydro-Manitoba, Bob Brennan, a affirmé que le tracé recommandé constituait la meilleure option pour l'entreprise;

que l'ex-député néo-démocrate, Elijah Harper, a déclaré que les collectivités de l'est sont bouleversées par la décision du gouvernement de renoncer au tracé recommandé, les condamnant à la pauvreté à perpétuité;

que le Manitoba Keewatinook Ininew Okimawin (MKO), une organisation qui représente les chefs des Premières nations du nord du Manitoba, a annoncé que le gouvernement avait agi tout seul en abandonnant le tracé recommandé sans consulter les Premières nations du nord, malgré les maintes demandes de consultations présentées par le MKO pour tenir des consultations;

que le premier ministre provincial a déclaré qu'en choisissant le tracé néo-démocrate, son gouvernement souhaitait éviter un conflit avec Robert Kennedy Jr. qui s'oppose à tous les futurs projets d'aménagement d'Hydro-Manitoba,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à renoncer au tracé néo-démocrate parce qu'il causera d'importants dommages financiers, économiques, environnementaux et sociaux au Manitoba;

que l'Assemblée exhorte le gouvernement provincial à envisager d'adopter le tracé recommandé sous réserve des approbations réglementaires nécessaires.

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE MOTIONS POUR JEUDI

M. GERRARD

(N° 217) — *Loi interdisant l'épandage hivernal de déjections et de biosolides/The Winter Spreading of Manure and Biosolids Prohibition Act*

AVIS DE MOTIONS POUR MARDI PROCHAIN

PROPOSITION

M. GERRARD — Les camps d'internement canadiens

11. Attendu :

que de nombreux Manitobains ne sont pas conscients des souffrances qu'ont connues les Canadiens d'origine ukrainienne internés pendant la Première Guerre mondiale;

qu'entre 1914 et 1920, le Canada a connu sa première opération d'internement sous le régime de la Loi sur les mesures de guerre et que presque 9 000 Canadiens d'origine ukrainienne ont été systématiquement arrêtés et internés dans 24 camps partout au pays uniquement en raison de leur appartenance ethnique;

que quelques 80 000 citoyens canadiens, dont une grande majorité d'Ukrainiens, ont été forcés de s'enregistrer à titre d'immigrants ennemis;

que les internés ont subi d'importantes pertes économiques, notamment la confiscation d'avoirs et la perte de revenus découlant de leur internement;

que ces citoyens canadiens ont été privés de leurs droits par l'État, notamment leur droit à la liberté de parole, à la mobilité et à la libre association, et qu'ils ont dû faire face à la déportation;

qu'en 2005, le gouvernement fédéral libéral du très honorable Paul Martin a adopté une loi reconnaissant les injustices subies par les Canadiens d'origine ukrainienne qui ont été internés entre 1914 et 1920, tout en promettant de réparer ces injustices,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba reconnaisse que les mesures répressives, notamment l'internement et la privation de droits, prises à l'encontre des Canadiens d'origine ukrainienne entre 1914 et 1920 étaient injustes et injustifiées et qu'elles ne respectaient pas les principes qui sont maintenant en vigueur et que reflète la Charte des droits et libertés;

que l'Assemblée législative du Manitoba vise à informer les Manitobains au sujet de cette période tragique de notre histoire et qu'elle envisage d'entreprendre plusieurs projets commémoratifs qui seront accompagnés de projets et de programmes touchant à la recherche, à la culture et à l'enseignement;

que le gouvernement du Manitoba envisage d'appuyer la communauté canado-ukrainienne dans la mise sur pied de propositions axées sur l'avenir qui aideront à commémorer cette expérience historique et à instruire les Canadiens au sujet de leur histoire dans le but de mettre en évidence et de commémorer les contributions faites par les Canadiens d'origine ukrainienne et de promouvoir la compréhension interculturelle et le sentiment de partager une même identité canadienne;

que le gouvernement provincial envisage de prendre des initiatives semblables pour réparer les injustices commises à l'encontre d'autres groupes de Canadiens, notamment ceux d'origine italienne et allemande, qui ont également été internés pendant la Première Guerre mondiale.

AVIS DE RÉUNIONS DE COMITÉ

Le Comité permanent des sociétés d'État se réunira le mercredi 7 novembre 2007, à 18 heures, dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner les rapports annuels de la Société d'assurance publique du Manitoba pour les exercices qui se sont terminés le 29 février 2004, le 28 février 2005, le 28 février 2006 et le 28 février 2007.

Le Comité permanent des sociétés d'État se réunira le mercredi 21 novembre 2007, à 18 heures, dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner les rapports annuels de la Corporation manitobaine des loteries pour les exercices qui se sont terminés les 31 mars 2003, 2004, 2005, 2006 et 2007.

Le Comité permanent des sociétés d'État se réunira le mercredi 5 décembre 2007, à 18 heures, dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner les rapports annuels de la Société des alcools du Manitoba pour les exercices qui se sont terminés les 31 mars 2004, 2005, 2006 et 2007.

Le Comité permanent des sociétés d'État se réunira le mercredi 12 décembre 2007, à 18 heures, dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner les rapports annuels de la Commission des accidents du travail pour les années qui se sont terminées les 31 décembre 2004, 2005 et 2006, les rapports annuels de la Commission d'appel et du Comité d'expertise médicale pour les années qui sont terminées les 31 décembre 2004, 2005 et 2006 et les Plans d'administration quinquennaux de la Commission des accidents du travail pour les années 2004 à 2008, 2005 à 2009, 2006 à 2010 et 2007 à 2011.